



Taysir Microfinance

Société Anonyme au capital de 26 300 000 dinars divisé en 263 000 actions de valeur nominale 100 dinars entièrement libérées

Siège Social : 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis

Identifiant unique : 1292840N

Tél : 70 556 903

Taysir Microfinance est notée $\beta+$ à long terme avec perspective stable par l'agence de notation MicroRate en octobre 2025

Note d'opération

relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire
de la cote de la Bourse de l'emprunt obligataire

« Taysir 2026-1 »

de 50 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 Dinars

Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	9,40% et/ou TMM+2,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission de Taysir Microfinance a reçu la note
BBB- avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne par l'agence de notation
MicroRate en date du 14 janvier 2026

Visa n° **N° 26 / 1169** du **27 JAN. 2026** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

M. Slah GAFSIA

Directeur Général Adjoint de Taysir Microfinance

Tél : 70 556 903

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération

Tunisie Valeurs

Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène

Tél : 71 189 600

Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence « Taysir Microfinancel 2026 » enregistré auprès du CMF en date du **27 JAN. 2026** sous le n° **N° 26 / 0017**

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Taysir Microfinance, 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.



Janvier 2026

SOMMAIRE

Flash - Emprunt Obligataire « Taysir 2026-1 »	3
Chapitre 1 : Responsable de la note d'opération	4
1.1. Responsable de la note d'opération	4
1.2. Attestation du responsable de la note d'opération	4
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération	4
1.4. Responsable de l'information	5
Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération	6
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	6
2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire	6
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	6
2.1.3. Période de souscription et de versement	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	7
2.1.5. But de l'émission	7
2.2. Caractéristiques des titres émis	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	8
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	8
2.2.4. Date de règlement	8
2.2.5. Taux d'intérêt	8
2.2.6. Paiements	8
2.2.7. Amortissement et remboursement	9
2.2.8. Prix de remboursement	11
2.2.9. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	11
2.2.10. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	11
2.2.11. Garantie	11
2.2.12. Notations	12
2.2.13. Mode de placement	12
2.2.14. Organisation de la représentation des obligataires	12
2.2.15. Fiscalité des titres	13
2.3. Renseignements généraux	13
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires	13
2.3.2. Marché des titres	13
2.3.3. Prise en charge par Tunisie Clearing	13
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige	13
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	13
Bulletin de souscription	14

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « Taysir 2026-1 »

- **Dénomination de l'emprunt :** « Taysir 2026-1 ».
- **Montant :** 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 60 000 000 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 500 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations.
- **Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.
- **Nominal :** 100 dinars par obligation.
- **Taux d'intérêt :** 9,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% brut l'an
- **Durée :** 5 ans
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Amortissement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.
- **Période et lieu de souscription :** Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **11/02/2026** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/04/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues auprès de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/04/2026**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/04/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17/04/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/04/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/04/2026** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Notation de l'emprunt :** L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **14 janvier 2026** une notation à long terme « **BBB-** » avec perspective **stable** selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire « **Taysir 2026-1** ».

Chapitre 1 : RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

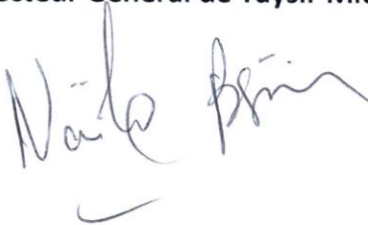
1.1 Responsable de la note d'opération :

Mme Neila BSIRI HORCHANI
Directeur Général de Taysir Microfinance

1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« À notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Mme Neila BSIRI HORCHANI
Directeur Général de Taysir Microfinance



Taysir Microfinance
DF
02, Place Mendes France
Mutuelle Ville Tunis 1082
T.V.A: 1292840 N/A/M/000

1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

M. Abdelhalim MESTIRI
Directeur Général de Tunisie Valeurs



1.4 Responsable de l'information :

M. Slah Gafsia

Directeur Général Adjoint de Taysir Microfinance

Tél : 70 556 903

La notice légale est publiée au JORT n° 13 du 30/01/2026



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Taysir Microfinance réunie en date du **26/09/2025** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 200 millions de dinars, dans un délai de trois ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la direction générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **09/01/2026** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **Taysir 2026-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+1,5% brut l'an au minimum et TMM+4% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : au minimum 8% brut l'an et au maximum 11,5% brut l'an ;

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les conditions définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 9,40% brut l'an sur 5 ans ;
- et/ou
- Taux variable de TMM + 2,40% brut l'an sur 5 ans.

2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

- **Montant de l'emprunt** : L'emprunt obligataire « **Taysir 2026-1** » est d'un montant de 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Taysir 2026-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- **Produit brut et produit net de l'emprunt :** le produit brut du présent emprunt est de 50 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 DT. Les frais de montage et les commissions de placement ⁽¹⁾ s'élèveraient à 434 350 DT TTC, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 35 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 16 065 DT ⁽²⁾ et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 44 467 DT ⁽³⁾, soit un total de frais approximatifs de 529 882 DT et un produit net de l'emprunt de 49 470 118 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut ⁽¹⁾	50 000 000	100
Frais généraux ⁽¹⁾	529 882	1,060
Produit net	49 470 118	98,940

⁽¹⁾ Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 50 000 000 dinars (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 60 000 000 dinars) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt.

⁽²⁾ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt obligataire «Taysir 2026-1 » interviendront au premier trimestre 2026.

⁽³⁾ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/2 à taux fixe sur 5 ans et 1/2 au taux variable sur 5 ans.

2.1.3 – Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **11/02/2026** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/04/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/04/2026**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/04/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17/04/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **11/02/2026** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.1.5- But de l'émission :

Cette émission obligataire permettra à l'institution de consolider ses ressources à moyen et long terme, ayant pour finalité de financer son activité de microfinance.

2.2 Caractéristiques des titres émis :

2.2.1- Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt** : « Taysir 2026-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par **Tunisie Valeurs**, mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

2.2.2- Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3- Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/04/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/04/2026** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4- Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5- Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **9,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

2.2.6- Paiements :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **10/04/2027**.

La dernière échéance est prévue pour le **10/04/2031**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.7- Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/04/2031**.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM (publié par la BCT).

Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,40% (soit la moyenne du TMM+2,40%).

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de janvier 2025 au mois de décembre 2025) soit 7,6125% majorée d'une marge de 2,40%, soit 10,0125%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Évolution du TMM durant les cinq dernières années :

En %	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	6,15	6,19	7,96	7,98	7,99
Février	6,23	6,25	8,02	7,97	7,99
Mars	6,23	6,26	8,05	7,96	7,91
Avril	6,25	6,26	8,01	7,97	7,50
Mai	6,25	6,60	8,00	7,97	7,50
Juin	6,26	7,01	8,00	7,97	7,50
Juillet	6,29	7,02	8,00	7,98	7,50
Août	6,26	7,03	8,00	7,99	7,50
Septembre	6,25	7,03	8,00	7,99	7,49
Octobre	6,24	7,23	7,99	7,99	7,49
Novembre	6,25	7,27	7,99	7,99	7,49
Décembre	6,25	7,26	7,99	7,99	7,49

Source : BCT

On suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 50 000 000 DT :

Amortissement de l'emprunt totalement souscrit au taux fixe

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe (9,40%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	50 000 000				
2027		10 000 000	40 000 000	4 700 000	14 700 000
2028		10 000 000	30 000 000	3 760 000	13 760 000
2029		10 000 000	20 000 000	2 820 000	12 820 000
2030		10 000 000	10 000 000	1 880 000	11 880 000
2031		10 000 000	-	940 000	10 940 000
Totaux		50 000 000		14 100 000	64 100 000

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 9,40%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	100				
2027		20	80	9,400	29,400
2028		20	60	7,520	27,520
2029		20	40	5,640	25,640
2030		20	20	3,760	23,760
2031		20	-	1,880	21,880
Totaux		100		28,200	128,200

Amortissement de l'emprunt totalement souscrit au taux variable

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM +2,40% (10,0125%* à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	50 000 000				
2027		10 000 000	40 000 000	5 006 250	15 006 250
2028		10 000 000	30 000 000	4 005 000	14 005 000
2029		10 000 000	20 000 000	3 003 750	13 003 750
2030		10 000 000	10 000 000	2 002 500	12 002 500
2031		10 000 000	-	1 001 250	11 001 250
Totaux		50 000 000		15 018 750	65 018 750

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +2,40% (10,0125% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	100				
2027		20	80	10,013	30,013
2028		20	60	8,010	28,010
2029		20	40	6,008	26,008
2030		20	20	4,005	24,005
2031		20	-	2,003	22,003
Totaux		100		30,039	130,039

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de janvier 2025 au mois de décembre 2025, majorée de 2,40%.

2.2.8- Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

▪ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,40%** l'an.

▪ Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de décembre 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,6125% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,0125%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,40%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.10- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ Durée totale :

Les obligations du présent emprunt obligataire sont émises pour une durée de **5 ans**.

▪ Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

▪ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \left(\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t \right)$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- F_t est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration est de **2,678 années** pour les obligations du présent emprunt.

2.2.11- Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.12- Notations :

2.2.12.1- Notation de la société :

En octobre 2025, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « Taysir Microfinance », lui attribuant la note « **β+** » à long terme. La perspective de la note est **stable**.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://microrate.odoo.com/documents/R1QsxtFmRgWYTONdBE1qMwo1d9>

Taysir Microfinance s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.12.2- Notation de l'emprunt :

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **14 janvier 2026** une notation à long terme « **BBB-** » avec perspective **stable** selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire « **Taysir 2026-1** ».

La notation **BBB** est attribuée aux émissions dont la probabilité de conformité de paiement est suffisante pour détenir une note qualité d'investissement. Cette note indique que l'émission est quelque peu sensible aux conditions de son environnement, bien que présentant une qualité de crédit acceptable.

La notation est présentée avec l'ajout du signe **moins (-)** signifiant une condition pire au sein de la même catégorie de notation.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

[https://admin.microrate.com/assets/c80db521-28aa-4392-80ec-f9c955efcf60/TAYSIR0625%20FINAL%20FRENCH%20CREDIT%20SUMMARY\(2026%20Update\).pdf](https://admin.microrate.com/assets/c80db521-28aa-4392-80ec-f9c955efcf60/TAYSIR0625%20FINAL%20FRENCH%20CREDIT%20SUMMARY(2026%20Update).pdf)

2.2.13- Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » est émis par **Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.2.14- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.15- Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.3 Renseignements généraux :

2.3.1-Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligataires de l'emprunt « **Taysir 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

2.3.2- Marché des titres :

Les actions de la société « Taysir Microfinance » ne sont négociées ni sur le marché local ni à l'étranger.

Il existe un (1) emprunt obligataire en cours émis par Appel Public à l'Epargne et coté sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Taysir Microfinance s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « **TUNISIE VALEURS** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **Taysir 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3- Prise en charge par Tunisie Clearing :

Taysir Microfinance s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **Taysir 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4- Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Taysir Microfinance

Société Anonyme au capital de 26 300 000 dinars divisé en 263 000 actions de valeur nominale 100 dinars entièrement libérées

Siège Social : 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis

Identifiant unique : 1292840N

Objet social : La société a pour objet exclusif l'exercice des activités de microfinance conformément à la réglementation en vigueur en Tunisie, ainsi que la prise de participations directes ou indirectes dans toute entité ayant un objet similaire ou connexe. Elle peut également réaliser toute opération, en Tunisie, se rattachant directement ou indirectement à ces activités ou de nature à en favoriser le développement.

Taysir Microfinance est notée $\beta+$ à long terme avec perspective stable par l'agence de notation MicroRate en octobre 2025

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Taysir 2026-1 »

d'un montant de **50 000 000 de dinars**, susceptible d'être porté à **60 000 000 de dinars**

Emis par appel public à l'épargne

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	9,40% et/ou TMM+2,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

La présente émission a reçu la note BBB- avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne par l'agence de notation MicroRate en date du 14 janvier 2026

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/09/2025

Délibération du Conseil d'Administration du 09/01/2026

Décision de la Direction Générale en date du 09/01/2026

Visa du CMF **N° 26 / 1169** du **27 JAN. 2026**

Notice légale publiée au JORT N°13 du 30/01/2026

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom¹: ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nationalité : Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport

N° Délivré le : / /

Profession/activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tel :

Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même

☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom&Prénom¹ :

Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport

N° Délivré le : / /

Personne Morale :

Raison sociale :

Identifiant Unique N° :

Profession/activité :

Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Déclare (ons) souscrire à :

..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt fixe de 9,40%;

..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt variable de TMM+2,40%.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/04/2026 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le 10 avril de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 10/04/2026 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus et ce, à partir de la première année, suivant la date limite de clôture des souscriptions.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Taysir Microfinance 2026 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

☐ En espèces

☐ Par chèque n° Tiré sur : Agence :

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt fixe de 9,40%;

..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt variable de TMM+2,40%.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche⁴

A le

Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



COPIE



Taysir Microfinance

Société Anonyme au capital de 26 300 000 dinars divisé en 263 000 actions de valeur nominale 100 dinars entièrement libérées

Siège Social : 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis

Identifiant unique : 1292840N

Objet social : La société a pour objet exclusif l'exercice des activités de microfinance conformément à la réglementation en vigueur en Tunisie, ainsi que la prise de participations directes ou indirectes dans toute entité ayant un objet similaire ou connexe. Elle peut également réaliser toute opération, en Tunisie, se rattachant directement ou indirectement à ces activités ou de nature à en favoriser le développement.

Taysir Microfinance est notée $\beta+$ à long terme avec perspective stable par l'agence de notation MicroRate en octobre 2025

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Taysir 2026-1 »

d'un montant de 50 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à 60 000 000 de dinars

Emis par appel public à l'épargne

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	9,40% et/ou TMM+2,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

La présente émission a reçu la note BBB- avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne par l'agence de notation MicroRate en date du 14 janvier 2026

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/09/2025

Délibération du Conseil d'Administration du 09/01/2026

Décision de la Direction Générale en date du 09/01/2026

Visa du CMF N° 26 / 1169 du 27 JAN. 2026

Notice légale publiée au JORT N°13 du 30/01/2026

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom¹: ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.
 Nationalité : Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
 N° Délivré le : / /
 Profession/activité :
 Adresse : Code postal : Pays : Tel :

Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.
 Nom&Prénom¹ :
 Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
 N° Délivré le : / /
Personne Morale :
 Raison sociale :
 Identifiant Unique N° :
 Profession/activité :
 Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Déclare (ons) souscrire à :

..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt fixe de 9,40%;

..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt variable de TMM+2,40%.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/04/2026 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le 10 avril de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 10/04/2026 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus et ce, à partir de la première année, suivant la date limite de clôture des souscriptions.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Taysir Microfinance 2026 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

☐ En espèces
☐ Par chèque n° Tiré sur : Agence :
☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt fixe de 9,40%;

..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt variable de TMM+2,40%.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche⁴

A le

Signature

¹ Cocher la case correspondante² Remplir la ligne appropriée³ Indiquer le nom du dépositaire⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »